



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mai 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h55.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU (suppléant de M. Alain PARIS) (à partir du 3.1) Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 2.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 0.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 3.1), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.3), M. Yannick POUJET (à partir du 3.6), Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.1), Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 3.1) Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 3.1) Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) Osselle-Routelle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 4.2) Vaire-Arcier : M. André RUBRECHT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Marie ZEHAF Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Noironte : M. Bernard MADOUX Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Torpes : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 3.1), T. BIZE (à partir du 3.1), N. BODIN, P. BONNET, ML DALPHIN (à partir du 2.2), D. DARD, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J. GROSPERRIN (à partir du 0.3), T. MORTON, D. POISSENOT, A. POULIN, R. REBRAB, K. ROCHDI, M. SEBBAH, R. STAHL, M. ZEHAF, H. TRUDET, JY. PRALON, D. JACQUIN

Mandataires : C. THIEBAUT (à partir du 3.1), S. JOLY (à partir du 3.1), M. LOYAT, C. WERTHE, S. PESEUX (à partir du 2.2), C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. WANLIN, L. FAGAUT (à partir du 0.3), P. BONTEMPS, AS. ANDRIANTAVY, F. PRESSE, YM. DAHOUI, D. SCHAUSS, M. OMOURI, C. CAULET, B. FALCINELLA, Y. DELARUE, E. DUMONT, JL. FOUSSERET

Délibération n°2016/003193

Rapport n°0.3 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon et modification des représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures

**Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon
et modification des représentations de la CAGB
dans différentes commissions et structures**

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Suite à la démission présentée par Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, il est proposé d'installer M. Gérard VAN HELLE comme nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon. Il est également proposé de modifier, en conséquence, les représentations de la CAGB au SMSCoT, au SYBERT et au Centre de soins des Tilleroyes.

II. Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon

Suite à la démission de Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, le Conseil municipal de la Ville de Besançon a, par délibération en date du 12 mai 2016, procédé à l'installation de M. Gérard VAN HELLE comme conseiller municipal.

Conformément aux articles L.5211-6 et suivants du CGCT, M. Gérard VAN HELLE devient également conseiller communautaire.

Ancienne situation :

Fanny GERDIL-DJAOUAT

Nouvelle situation :

Gérard VAN HELLE

III. Incidences sur les représentations de la CAGB dans différentes commissions et structures

Il est proposé de faire application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

A/ Dans les commissions communautaires

Il est proposé que M. Gérard VAN HELLE siège en tant que titulaire à la commission n°6 « Aménagement du territoire et coopérations ».

B/ Au SYBERT

Le Conseil de Communauté a, par délibération des 29 avril 2014, désigné Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT comme suppléante pour représenter la CAGB au Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT).

Suite à la démission de Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, il est proposé de procéder à la modification suivante :

Ancienne situation :

Titulaire	Suppléant
Sylvie WANLIN	Fanny GERDIL-DJAOUAT

Nouvelle situation :

Titulaire	Suppléant
Sylvie WANLIN	Gérard VAN HELLE

C/ Au SMSCoT

Le Conseil de Communauté a, par délibération des 29 avril 2014, désigné Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT comme suppléante pour représenter la CAGB au Syndicat mixte du schéma de cohérence territorial (SMSCoT).

Suite à la démission de Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Ancienne situation :

Titulaire	Suppléant
Emmanuel DUMONT	Fanny GERDIL-DJAOUAT

Nouvelle situation :

Titulaire	Suppléant
Emmanuel DUMONT	Gérard VAN HELLE

D/ Au Centre de soins des Tilleroyes

Le Conseil de Communauté a, par délibération du 28 mai 2014, désigné Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT pour représenter la CAGB au conseil de surveillance du Centre de soins des Tilleroyes.

Suite à la démission de Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, il est proposé de procéder à la modification suivante :

Ancienne situation :

Fanny GERDIL-DJAOUAT

Nouvelle situation :

Gérard VAN HELLE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **installe M. Gérard VAN HELLE** comme conseiller communautaire représentant la Ville de Besançon,
- **décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT,**
- **désigne M. Gérard VAN HELLE** comme :
 - **membre titulaire de la commission n°6 « Aménagement du territoire et coopérations »,**
 - **représentant suppléant de la CAGB au SYBERT,**
 - **représentant suppléant de la CAGB au SMSCoT,**
 - **représentant de la CAGB au conseil de surveillance du Centre de soins des Tilleroyes.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 MAI 2016



Contrôle de légalité